

Image not found or type unknown



Droit habitation zone seveso

Par **etoile33**, le **22/03/2011 à 10:15**

Bonjour, j'habite en zone seveso2, il est prévu un nouveau plan PRTP, celui ci nous obligerait à faire des travaux. il est prévu dans la loi BACHELOT que les travaux ne doivent pas dépasser 10 % de la valeur du bien. que se passe t il ? puisque nous savons que ces travaux dépasseraient ce seuil. et sachant que les crédits d'impôts ont baissés de 40% à 15% au delà de 10% de travaux avons nous la possibilité de faire racheter nos biens d'office ? car nous ne pourrions pas payer. en est il des derniers décrets puisque il y en avaient 3 en attente concernant ce problème (en 2006) rachat des biens. merci de votre réponse